



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

246, boulevard Saint-Germain –
75007 Paris.

Le 01 novembre 2023

Courrier adressé par voie postale et numérique

Copie par voie dématérialisée (liste en annexe)

A l'attention de M. Clément BEAUNE, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

Objet : Pour un nouveau projet de l'Aéroport du Grand Ouest

Monsieur le Ministre,

L'Etat a annoncé officiellement le 29 septembre 2023 l'annulation de l'appel d'offre concernant le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, lancé en 2019.

Lors de votre déplacement à Nantes, le 2 octobre, vous avez par ailleurs précisé qu'il s'agit de faire « mieux » pour « protéger les riverains » et pour un aéroport plus en rapport avec les enjeux économiques et écologiques actuels.

« L'Etat ne repart pas de zéro » puisque vous avez annoncé une concertation d'un mois pour « améliorer le cahier des charges ».

Le COCETA salue l'annonce faite concernant l'arrêt d'une procédure qui allait aboutir à un véritable échec, comme l'association l'avait annoncé depuis plusieurs années. En effet, nous militons dans l'intérêt des 100 000 citoyens concernés par les nuisances provoquées par le trafic aérien de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Il est contradictoire et irresponsable de soutenir son développement sur son emplacement actuel et en même temps prétendre vouloir protéger la santé des personnes survolées à basse altitude : L'aéroport est situé au sein de zones urbanisées et axé plein Centre-Ville, ainsi que sur le site naturel du lac de Grand-Lieu, classé NATURA2000 et RAMSAR, premier site ornithologique de France en nombre d'espèces.

Contrairement à ce qui est annoncé :

- Viser un tel objectif de croissance suppose un fort investissement sur l'aéroport actuel. Il ne s'agit plus de le « moderniser » ou de le réaménager, mais bien de le reconstruire. Notamment, la piste dont l'axe est très mal positionné, rend les atterrissages particulièrement difficiles – grand nombre d'avions étant reroutés sur d'autres aéroports en cas de mauvais temps. Investir lourdement sur un aéroport enclavé entre urbanité et haut-lieu environnemental n'a pas de sens ;

- L'allongement de la piste de 400 m n'a aucun impact sur la réduction des nuisances sonores. Pourtant, il s'agissait de l'explication majeure avancée lors de la « concertation » de 2019 pour crédibiliser le maintien de l'aéroport. L'hypothèse ayant été remise en cause, ce scénario n'est plus crédible, sauf à réduire drastiquement le nombre de mouvement, à moins de 30 000, ce qui n'est plus en rapport avec l'ambition de l'aéroport du Grand Ouest « ouvert sur le monde ».

Le COCETA appelle donc à reporter la publication de l'appel d'offre afin de laisser un temps suffisant, d'au moins 6 mois, consacré à la définition d'un nouveau projet pour l'aéroport du Grand Ouest et de conduire les études d'impact nécessaires. Si un minimum d'investissement doit être réalisé, il est indispensable de renforcer immédiatement les dispositifs permettant de protéger les populations survolées.

Il s'agit en l'occurrence de :

- réécrire sans délai, l'arrêté du couvre-feu afin d'allonger la période d'interdiction (23h-7h la semaine et 22h-9h le week-end) et le faire évoluer pour interdire toute reprogrammation des vols (sauf risque majeur). Le COCETA a démontré l'inefficacité du couvre-feu, dans sa version actuelle, et qui plus est, en contradiction avec les recommandations de l'OMS en matière de temps de sommeil ;
- maintenir la mise en place de l'ILS, prévue début 2025, pour des raisons de sécurité aérienne et éviter les remises de gaz en plein Centre-Ville de plus en plus fréquentes. A ce titre, nous attendons de vos services qu'ils nous fassent parvenir les éléments juridiques déposés pour soutenir le moratoire annoncé concernant « les trajectoires de décollage et d'atterrissage » jusqu'en 2027. Pouvez-vous nous confirmer que la mise en place en 2025 de l'ILS n'est pas remise en cause ?
- contenir le développement effréné du trafic aérien en perspective d'un nouveau projet plus responsable et en rapport avec les attentes du territoire ;
- rationaliser l'offre aéroportuaire du Grand Ouest, tant pour des raisons économiques qu'environnementales.


Nous avons redéposé, au titre de la nouvelle concertation que vous avez lancée, l'ensemble des éléments constitués depuis 4 ans par le COCETA. Nos analyses et nos recommandations sont toujours d'actualité.

Des études épidémiologiques ont démontré l'impact sur les populations des nuisances liées au survol à basse altitude. Les ignorer serait criminel.

Serez-vous le ministre qui saisira cette opportunité pour proposer une démarche éthique et responsable dans l'intérêt général, en toute transparence ?

Ce sera avec un grand intérêt que nous pourrions, dès lors, convenir d'une entrevue pour échanger, de vive-voix, dans l'intérêt des citoyens et de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération



Paolo FERREIRA
Président du COCETA

Copie : Madame Elisabeth Borne, Première ministre

Copie : Monsieur Aurélien Rousseau, Ministre de la Santé et de la Prévention

Copie : Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France

Copie : Monsieur Marc Papinutti, Président de la Commission Nationale du Débat Public

Copie : Monsieur Laurent Michel, Président de l'Autorité Environnementale

Copie : Monsieur Jérôme Jumel, Directeur de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire

Copie : Madame Laurence Garnier, Sénatrice de Loire Atlantique

Copie : Madame Julie Laernos, Députée de Loire Atlantique (4e circonscription)

Copie : Madame Sophie Errante, Députée de Loire Atlantique (10e circonscription)

Copie : Monsieur M. Andy Kerbrat, Député de Loire Atlantique (2e circonscription)

Copie : Monsieur Yannick Haury, Député de Loire Atlantique (9e circonscription)

Copie : Madame Christelle Morançais, Présidente de Région Pays de Loire

Copie : Monsieur Michel Ménard, Président du Département de Loire Atlantique

Copie : Madame Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole

Copie : Monsieur Maurice Perrion, Président de l'association des Maires de Loire-Atlantique

Copie : Monsieur Jean-Pierre Blazy, Président Ville & Aéroport

Copie : Monsieur Nils Raynaud, Directeur du projet de réaménagement de Nantes-Atlantique (DGAC)

Copie : Madame Sylvie Haudebourg, Garante de la CNDP

Copie : Madame Brigitte Fargevieille, Garante de la CNDP